

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Réseau Tramway 2013/2014 - Réalisation des infrastructures de voie ferrée et de caténaires (ligne aérienne de contact) - Communes de Pessac (ligne B) et de Bègles (ligne C) (TRAM 302) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation des extensions des lignes A, B et C du tramway, il est nécessaire de procéder à la réalisation des infrastructures de la voie ferrée ainsi que de la ligne aérienne de contact.

Pour permettre cette opération, deux marchés correspondant à un découpage technique sont envisagés pour des raisons de séquençement de travaux et notamment de phasages compte tenu du volume de libération foncière.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la réalisation de ces travaux pour les zones suivantes :

- l'extension de la ligne B sur la commune de Pessac : de la station Bougnard à l'Alouette,
- l'extension de la ligne C sur la commune de Bègles : du terminus actuel J.J. Bosc à la route de Toulouse.

A cet effet, le maître d'œuvre des extensions du tramway (groupement TISYA) a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la Communauté urbaine de Bordeaux).

Ce marché est découpé en deux lots :

- un lot 1 : Voie ferrée comprenant les terrassements, la fourniture et la pose des voies ferrées, les appareils de voie, la réalisation de massifs et fourreaux pour les équipements à l'intérieur de la plateforme, certains revêtements, ainsi que la fourniture et pose de la bordure de voie et barrettes lumineuses ;
- un lot 2 : Ligne Aérienne de Contact (LAC) comprenant les études d'exécution des matériels, la fabrication en usine, l'acheminement, l'installation et la mise en service sur site des matériels, y compris la fourniture de la documentation, la formation à la maintenance, la fourniture des pièces de rechange.

Ce marché est un marché à prix unitaires.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale pour le lot 1 uniquement.

Pour le lot 1, le montant de la dépense est estimé à 26 239 485,00 € h.t. pour une durée de 27 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 2, le montant de la dépense est estimé à 3 861 259,55 € h.t. pour une durée de 45 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Dans la mesure où la Communauté urbaine de Bordeaux doit ici être regardée comme entité adjudicatrice, il est envisagé de lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert après publicité européenne, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

Le financement de cette opération est à imputer au budget Annexe Transports, Chapitre 23 – Compte 23800042 – Programme TW30 – CRB KD00 – Exercice 2011 et suivants, pour les deux lots.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE pour permettre la réalisation de la voie ferrée et de la ligne aérienne de contact du tramway pour les extensions de Pessac et de Bègles, une procédure d'appel d'offres ouvert est lancée pour désigner le ou les titulaires des marchés ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du Code des marchés publics.

ARTICLE 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec le ou les prestataires qui aura (auront) émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisie(s) par la Commission d'appel d'offres.

ARTICLE 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5 : La dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, Chapitre 23 – Compte 23800042 – Programme TW30 – CRB KD00 – Exercice 2011 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 FÉVRIER 2011**

PUBLIÉ LE : 18 FÉVRIER 2011

M. GÉRARD CHAUSSET